

D - PIECES JOINTES

LÉGALES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES



**PRÉFET
DE LA MARNE**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des Territoires

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative aux demandes d'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien de Coupetz » sur le territoire de la commune de Coupetz (9 éoliennes et 2 postes de livraison) présentées par la société TotalEnergies Renouvelables France

En application des dispositions du Code de l'environnement une enquête publique est ouverte du **lundi 11 septembre 2023 à 14 heures 30** au **vendredi 13 octobre 2023 à 17 heures 30** inclus par arrêté préfectoral n° 2023-EP-131-IC du 10 juillet 2023 sur la demande par la société « TotalEnergies Renouvelables France », en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien de Coupetz » sur le territoire de la commune de Coupetz (9 éoliennes et 2 postes de livraison).

Aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Coupetz et lors des permanences du commissaire enquêteur, toute personne intéressée pourra consulter l'intégralité du dossier papier comprenant notamment : un avis de l'autorité environnementale accompagné du mémoire en réponse de l'exploitant le cas échéant et une étude d'impact relatifs à cette requête et consigner ses observations et propositions sur le registre déposé en mairie de Coupetz, siège de l'enquête publique, ou les adresser par correspondance à la mairie de Coupetz, à l'attention du commissaire enquêteur, ou par voie électronique à l'adresse suivante dtd-participations-public@mame.gouv.fr.

Monsieur Jean Pierre GADON, désigné en qualité de commissaire-enquêteur par la décision n° N° E2300005051 bis de Monsieur le Vice-Président du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, siègera afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés.

- **Lundi 11 septembre 2023 à la Mairie de Coupetz de 14 heures 30 à 17 heures 30 ;**
- **Samedi 23 septembre 2023 à la Mairie de Coupetz de 9 heures à 12 heures ;**
- **Mercredi 4 octobre 2023 à la Mairie de Coupetz de 9 heures à 12 heures ;**
- **Vendredi 13 octobre 2023 à la Mairie de Coupetz de 14 heures 30 à 17 heures 30.**

En cas d'empêchement de Monsieur GADON, Monsieur Rémy COUCHON assurera sa suppléance en qualité de commissaire enquêteur conformément à la décision précitée. Le dossier dématérialisé sera consultable en mairie de Coupetz, lors des permanences en cette commune, et également sur le site www.mame.gouv.fr. Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires de la Marne - Service environnement ou en mairie de Coupetz et consultables sur le site internet des services de l'État dans la Marne www.mame.gouv.fr pendant un an. Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de Monsieur PELTIER, responsable du dossier par courriel à « cedric.peltier@totalenergies.com » ou par voie postale, à la société TotalEnergies Renouvelables France, site 74 rue du Lieutenant de Montcaillon - Technoparc de Mazeran - CS 10034 - 34536 Béziers. Pour cette demande d'autorisation, des informations peuvent également être demandées à la Direction départementale des territoires, par courriel à l'adresse « dtd-se-perv@marne.gouv.fr » ou par voie postale à DDT 51 - Service Environnement - Unité procédures environnementales - 40 boulevard Anatole France - CS 80554 - 51037 Châlons-en-Champagne. Cedex.

Châlons-en-Champagne le 21 juillet 2023
Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef de l'Unité procédures environnementales,
Vincent ROGER

AVIS ADMINISTRATIFS

**Communauté de Communes
Côtes de Champagne et Saulx**

Approbation de la carte communale de Villers-le-Sec

La carte communale de la commune de Villers-le-Sec a été approuvée par délibération n° DE_2023_011 du conseil communautaire en date du 26 janvier 2023 et par arrêté préfectoral du 20 juillet 2023. La délibération et l'arrêté précités sont affichés durant un mois en mairie de Villers-le-Sec et au siège de la communauté de communes.

Le Président,
Pascal TRAMONTANA

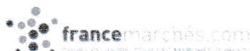
VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

DISSOLUTIONS/LIQUIDATIONS/CESSATIONS

ROOSEVELT ARENA

EURL au capital de 1500 €
Siège social : 3 rue Lesage 51100 REIMS
478 514 755 R.C.S. REIMS.

Le 3 août 2023, l'AGO a décidé la dissolution anticipée de la société ROOSEVELT ARENA à compter du 31/08/2023, nommé liquidateur M. Cyril LINARD, - 19 rue du général Moreau, 51430 TINQUELUX et fixé le siège de liquidation à cette adresse. Modification au RCS de REIMS.

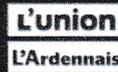


Le portail
d'avis de marchés publics
le plus complet du web

DIVERS (CRÉANCES, CONVOCATIONS, PUBLICATION DES COMPTES...)

VK EPERNAY VICTORIA KEYS

La garantie financière visée par la loi du 2 janvier 1970 dont bénéficie l'entité VK EPERNAY VICTORIA KEYS 38 RUE PORTE LUCAS 51 200 EPERNAY immatriculée au RCS 790519458 pour son activité de - TRANSACTION IMMOBILIERE depuis le 01 01 2021 auprès de son garant financier, GALIAN Assurances, Société Anonyme, RCS 423 703 032, prendra fin TROIS JOURS FRANCS après la publication du présent avis. Les créances, s'il en existe, devront être déclarées au siège de GALIAN Assurances, 89 rue la Boétie, 75008, PARIS, dans les trois mois de la présente insertion. Bien entendu, la garantie reste acquise sans discontinuité au profit de l'entité VK EPERNAY VICTORIA KEYS pour l'(es) activité(s) de : - GESTION IMMOBILIERE.



**DEVIENT
VOTRE
INTERLOCUTEUR
UNIQUE**
sur votre territoire
pour vos annonces
juridiques et légales !

✓ De la prise
en charge
de vos formalités

✓ A la publication
dans le support
habilité de votre choix

Partout en France.

Contactez-nous

serviceclientslegales@rosselconseil.fr

0 970 808 612

Publiez vos
annonces légales
avec Rosseil Conseil Légaux

✓ CHOIX

Publication dans les supports
habilités de votre choix
(sur tous les départements)

✓ EXPERTISE

Connaissance des obligations
et opportunités pour
la publication de vos annonces
administratives et légales

✓ RAPIDITÉ

Attestation de parution
transmise immédiatement

✓ EFFICACITÉ

Interlocuteur unique
sur votre secteur

Contactez-nous

serviceclientslegales@rosselconseil.fr

0 970 808 612



Rosseil Conseil Légaux est l'agence conseil sur le marché
des Légales du Groupe ROSSEL,
1^{er} Groupe médias au nord de Paris.

ANNONCES LEGALES

A 2

Selon l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de La Marne Agricole est fixé pour l'année 2022 à : 0,183 € hors taxe de caractère et selon les forfaits. Le tarif des annonces est ensuite calculé suivant les prescriptions et la présentation imposées par ledit Arrêté.



Le réseau de transport d'électricité

RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE

Centre Développement & Ingénierie de Nancy

Communes de COMPERTRIX et FAGNIERES

Département de la Marne

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU PUBLIC

Raccordement du poste de transformation de la société Fagnières HTB Energies au poste électrique de Compertrix via une nouvelle liaison souterraine à 63 000 volts Compertrix - Fagnières

Réseau de Transport d'Électricité (RTE) tendra à la disposition du public un dossier présentant le raccordement du poste de transformation de la société Fagnières HTB Energies au poste électrique de Compertrix via la construction d'une nouvelle liaison souterraine à 63 000 volts Compertrix - Fagnières. En application de l'article L. 3223-3 du code de l'énergie, une consultation du public sur le dossier de déclaration d'utilité publique est organisée dans la mairie des communes traversées par l'ouvrage, pendant une durée qui ne peut être inférieure à quinze jours, afin d'évaluer les atteintes que le projet pourrait porter à la propriété privée.

Le dossier de demande de DUP, comportant notamment :

- Un mémoire descriptif,
- Un plan de situation au 1/25 000ème
- Un plan d'ensemble au 1/5 000ème
- Un plan parcellaire
- Un plan de coupes des ouvrages

sera déposé avec un registre en mairie des communes de COMPERTRIX et FAGNIERES du 22 août 2023 au 05 septembre 2023 inclus soit 15 jours consécutifs. Il est consultable aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre ou les formuler par écrit à RTE et déposer le pli en mairie de COMPERTRIX et FAGNIERES. RTE dressera le bilan de la consultation du public qui sera adressé à la préfecture de la Marne en vue de l'obtention de la déclaration d'utilité publique de l'ouvrage à construire.

SCP JBR

SCP JBR

SC au capital de 20 000 €
Siège social : 4 rue Thomas Martin
51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
827 603 221 RCS CHALONS EN CHAMPAGNE

TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes de l'assemblée générale du 16/08/2023, il a été décidé de transférer le siège social au 15 rue Garinet 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE à compter du 16/08/2023.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention en sans faite au RCS de CHALONS EN CHAMPAGNE.

MAELYS BURGER COMPANY

SAS au capital de 500 000 €
Siège social : 25 résidence des Cents Arpents
7910 GERMIGNY L'ÉVEQUE
893 626 358 RCS MEAUX

Par décision de l'associé unique du 31/07/2023 : Transfert du siège social du 25 résidence des Cents Arpents, 7910 GERMIGNY L'ÉVEQUE au 3 bis rue des Romains 51100 REIMS à compter du même jour. Président : M. Frédéric BERT, 3 bis rue des Romains 51100 REIMS. Durée de l'action donnée au RCS de REIMS devenu compétent.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 21/08/2023 à VAL DE VESLE, il a été constituée une SAS dénommée LEFEBVRE IMMOBILIER au capital de 20 000 €, ayant son siège social sis VAL DE VESLE (51360) 4 rue du Cornillet et dont l'objet est l'acquisition, la prise à bail sous toute forme, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction, ou à rénover, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel, de tous autres biens meubles ou immeubles, qui seront apportés à la société ou acquis par elle, par tous moyens, directs ou indirects, la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance. PRÉSIDENT : FINANCIERE LEFEBVRE SAS 4 rue du Cornillet 51360 VAL DE VESLE (978 387 900 RCS REIMS). ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions, ou se faire représenter par un autre associé. Chaque action donne droit à une voix - AGREMENT : Toutes cessions, y compris entre associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant en assemblée générale extraordinaire. La Société sera immatriculée au RCS de REIMS

BLEU BLANC ROUGE BURGER

SAS au capital de 10 000 €
Siège social : 25 résidence des Cents Arpents 7910 GERMIGNY L'ÉVEQUE
823 132 634 RCS MEAUX

Par décision du Président du 31/07/2023 : Transfert du siège social du 25 résidence des Cents Arpents, 7910 GERMIGNY L'ÉVEQUE au 3 bis place Drouet d'Érion 51100 REIMS, à compter du même jour.

Président : M. Frédéric BERT, 3 bis rue des Romains 51100 REIMS. Statuts mis à jour au RCS de REIMS devenu compétent.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VITRY LE FRANCOIS du 20/07/2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée - Dénomination : ROZBAS LA PIZZA - Siège : 17 Grande Rue de Vaux, 51300 VITRY LE FRANCOIS - Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS - Capital : 5 000 euros - Objet : Restauration sur place et à emporter, pizza, boissons et plats de toute nature - justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Bruno ROZE, demeurant 25 Rue Marabais, 51300 VITRY LE FRANCOIS - Directeur général : M. Laurent BASTIEN, demeurant 6 Rue des Cités, 51300 COUVROT - La Société sera immatriculée au RCS de CHALONS EN CHAMPAGNE. POUR AVIS - Le Président



PRÉFET DE LA MARNE

Direction Départementale des Territoires
Service Environnement, Eau
Préservation des Ressources

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relatif aux demandes d'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien de Coupetz » sur la commune de Coupetz (9 éoliennes et 2 postes de livraison) présentées par la société TotalEnergies Renouvelables France

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En application des dispositions du Code de l'environnement, une enquête publique est ouverte du lundi 11 septembre 2023 de 14 heures à 12 heures le 13 octobre 2023 à 17 heures 30 inclus, par arrêté préfectoral n° 2023-EP-131-CDu 10 juillet 2023 sur la demande présentée par la société « TotalEnergies Renouvelables France » en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien de Coupetz » sur le territoire de la commune de Coupetz (9 éoliennes et 2 postes de livraison).

Aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Coupetz et lors des permanences du commissaire enquêteur, toute personne intéressée pourra consulter l'intégralité du dossier papier comprenant notamment, un avis de l'autorité environnementale accompagné du mémoire en réponse de l'exploitant le cas échéant et une étude d'impact relatifs à cette requête et consigner ses observations et propositions sur le registre déposé en mairie de Coupetz, siège de l'enquête publique, ou les adresser par correspondance à la mairie de Coupetz, à l'attention du commissaire enquêteur, ou par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-participations-public@marne.gouv.fr.

Monsieur Jean Pierre GADON, désigné en qualité de commissaire-enquêteur par la décision n° N° E23000050/51 bis de Monsieur le Vice-Président du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, siègera afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés :

Lundi 11 septembre 2023 à la Mairie de Coupetz de 14 heures 30 à 17 heures 30 ; Samedi 23 septembre 2023 à la Mairie de Coupetz de 9 heures à 12 heures ; Mercredi 4 octobre 2023 à la Mairie de Coupetz de 9 heures à 12 heures ; Vendredi 13 octobre 2023 à la Mairie de Coupetz de 14 heures 30 à 17 heures 30.

En cas d'empêchement de Monsieur GADON, Monsieur Remy COUCHON assurera sa suppléance en qualité de commissaire enquêteur conformément à la décision précitée.

Le dossier dématérialisé sera consultable en mairie de Coupetz, lors des permanences en cette commune, et également sur le site www.marne.gouv.fr.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires de la Marne - Service environnement ou en mairie de Coupetz et consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne www.marne.gouv.fr pendant un an. Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de Monsieur PELTIER, responsable du dossier, par courriel à « cedric.peltier@totalenergies.com » ou par voie postale, à la société TotalEnergies Renouvelables France, site 74 rue du Lieutenant de Montebarré - Technoparc de Mazeran - CS 10034 - 34536 Béziers. Pour cette demande d'autorisation, des informations peuvent également être demandées à la Direction départementale des territoires, par courriel à l'adresse « ddt-sep@marne.gouv.fr » ou par voie postale à DDT 51 - Service Environnement - Unité procédures environnementales - 40 boulevard Anatole France - CS 60554 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex

Châlons-en-Champagne le 21 juillet 2023

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef de l'Unité procédures environnementales,
Vincent ROGER
SIGNÉ

SARL ECO-FOX

Société à Responsabilité Limitée au capital social de 3 000 €
Siège social : 7 rue de l'Égalité - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE
510089386 RCS CHALONS EN CHAMPAGNE

DISSOLUTION

Par décision du 31/07/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/09/2023 et sa mise en liquidation amiable.

Didier FOY, demeurant 7 rue de l'Égalité - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE, associé unique, est nommé liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé 7 rue de l'Égalité - 51000 CHALONS EN CHAMPAGNE. Toute correspondance doit être adressée au siège de la liquidation.

Tous actes et pièces seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE.

Pour avis,
Le liquidateur

à l'annonce parue le 28/07/2023 concernant la société FRANCKE PERE ET FILS il fallait lire 51250 ALLIANCELLES au lieu de 51250 VILLERS LE SEC - Pour avis

SNC HENRIET-DEBOY

Société commerciale au capital de 10 000 €
16 rue de Songy - 51320 COOLE
792 440 711 RCS CHALONS EN CHAMPAGNE

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Par PVAGE du 10/7/23, les associés ont accepté que Bernard DEBOY, demeurant 16 rue de Chalons - 51320 COOLE, démissionne de ses fonctions de gérant et soit remplacé par Leslie HENRIET, demeurant 16 rue de Songy - 51320 COOLE, ce que la dénomination devienne SNC HENRIET et de fixer le capital à 7 680 €

AUTO MED

EURL au capital de 5000 €
Siège social : 2 rue D'Oradour
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
851 152 058 RCS de CHALONS-EN-CHAMPAGNE

Le 20/07/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société nommée liquidateur M. Mohamed BERKAMI, 2 rue d'Oradour, 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS de CHALONS-EN-CHAMPAGNE

SCI DU 24 GRANDE RUE DE VAUX

Société civile immobilière en liquidation au capital de 1 219,89 euros
Siège social : 3 Rue du Loup
51300 VITRY LE FRANCOIS
412 975 641 RCS CHALONS EN CHAMPAGNE

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 18/07/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 18/07/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Francis MOREL, demeurant 3 Rue du Loup - 51300 VITRY LE FRANCOIS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquiescer le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 3 Rue du Loup - 51300 VITRY LE FRANCOIS. C'est à cet adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE, en annexe au RCS. Pour avis - Le Liquidateur

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 16/08/2023, il a été constituée une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : LECOMTE EN DEUX ACTES

Forme : SCI

Capital social : 150 €

Siège social : 1 bis place Carnot, 51200 EPERNAY

Objet social : acquisition, gestion, exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers, obtention d'emprunt destinés au financement des acquisitions, aménagement, réfection ou autres à faire dans les immeubles de la société.

Gérance : Mme Lucie LECOMTE demeurant 1 bis place Carnot, 51200 EPERNAY

Clause d'agrément : Cessions de parts sociales : Les parts sont librement cessibles entre associés - elles ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement des associés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de REIMS

Vos données personnelles sont collectées et traitées dans le cadre de l'exécution du contrat de parution des annonces légales. Sans fourniture de vos données personnelles ou de celles de votre client Champagne Editions ne pourra pas remplir ses obligations contractuelle.

Publiez votre annonce légale à tout moment !

Plateforme de publication d'annonces juridiques et légales dédiées aux professionnels et aux entrepreneurs

ENTREPRENEURS ET PARTICULIERS

Laissez-vous guider par nos modèles disponibles, saisissez votre annonce légale et payez en ligne.

Attestation et règlement immédiats 24h/24 et 7j/7

UNE QUESTION ?

Contactez-nous au **03 26 04 74 55**
legales@journaldeslegales.com
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h

ANNONCES LEGALES

Selon l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de La Marne Agricole est fixé pour l'année 2022 à : 0,183 € hors taxe du caractère et selon les forfaits. Le tarif des annonces est ensuite calculé suivant les prescriptions et la présentation imposées par ledit Arrêté.

EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE SHIVARY
Société civile au capital social de 7 500 €
Siège social : 5 rue Desiré Sarazin - 51110 AJUMENANCOURT

AVIS MODIFICATIF
Aux termes d'une AGE en date du 26/07/2023 :

Les associés ont décidé que le siège social de l'E.A.R.L. SHIVARY, initialement fixé 5 rue Desiré Sarazin - 51110 AJUMENANCOURT sera transféré 5 rue Bruslard - 51700 PASSY-GRIGNY.

J.P. CHINCHILLA - CABINET DE DROIT DES AFFAIRES
Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée au capital de 55 000 €

AVIS DE MODIFICATION DU CAPITAL
Aux termes du PV de l'AGE du 20/12/2022 et du procès-verbal de la gérance du 05/06/2023, le capital social a été :

1) réduit d'une somme de 45.000 €, pour être ramené de 65.000 € à 20.000 € par rachat et annulation de 4.500 actions appartenant aux associés.

SARL "CLAIR ET NET PROPRETE"
Société à responsabilité limitée au capital de 480 000 €

Siège social : 14 rue de la Noue Saint Nicolas - 51530 MARDEUIL - RCS REIMS 899 021 927

Aux termes d'un acte notarié reçu par devant Maître Guillaume DRAPRIER, Notaire à LE MESNIL SUR OGER (51) en date du 01/09/2023, M. Cédric LECLERCQ demeurant 386 rue Jean Galois - 51530 MESLINGS a aggrégé à la SARL "CLAIR ET NET PROPRETE", société à responsabilité limitée au capital de 1 000 € ayant son siège social sis 14 rue de la Noue Saint Nicolas - 51530 MARDEUIL et immatriculée au RCS de REIMS sous le numéro 899021927, un fonds de commerce de nettoyage de bâtiments et services associés sis et exploité 14 rue de la Noue Saint Nicolas - 51530 MARDEUIL au prix de 479 000 € (quatre cent soixante dix-neuf mille euros) et pour lequel l'apporteur est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de REIMS sous le numéro 450 954 144.

La date d'entrée en jouissance du fonds apporté a été fixée au 01/09/2021.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales à l'adresse du fonds soit 14 rue de la Noue Saint Nicolas - 51530 MARDEUIL.

En conséquence de cet apport, le capital social de la SARL a été porté de 1 000 € à 480 000 € par création de 47 900 nouvelles parts sociales attribuées à M. S. Mme Cédric et Sandrine LECLERCQ-MEA.

EARL LES BASSES TARTES
Société civile au capital variable de 223 000 €

41 grande rue - 51220 MERVY 752 965 202 RCS REIMS

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

Par AGE du 31/05/2023, il a été mis fin aux fonctions de gérant de M. Christian BUCHE. Mme Christian BUCHE demeurant 41 grande rue à MERVY (51) a été nommée gérante à compter du 31/05/2023. Pour avis, La gérance

SAFER Grand-Est APPEL DE CANDIDATURES
La SAFER Grand-Est se propose sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants.

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 06/10/2023 (date de réception en nos locaux) auprès du Service Départemental de la Marne, 14 Rue Rayet Liénart 51420 WITRY LES REIMS Tél : 03.26.04.74.45 ou par mail à l'adresse adupuis@safergrandest.fr.

Les candidats sont priés de préciser la commune et les références cadastrales sur leur demande.

CHIGNY-LES-ROSES : 27 a 57 ca de vigne - Les noues; A-229-263-264 - Les pruches d en haut; B-19-55 en zone A

BIENS LOUÉS. Priorité aux candidats s'engageant à consentir un nouveau bail à long terme au fils de l'exploitant actuel.

BOUZUY : 14 a 95 ca de vigne - Le moulin; AO-634[270]. RNUne

TREPAIL : 5 a 46 ca de vigne - La perthe; AS-621[114] EN Zone A

EARL GARCIA RAFFLIN
Société civile au capital de 20 000 €
Siège social : 13 rue Victor Hugo - 51500 LUDES

AVIS MODIFICATIF
Par décision du 01/08/2023, Mme Odile GARCIA-RAFFLIN demeurant 13 rue Victor Hugo - 51500 LUDES a démissionné de sa fonction de gérant au 01/08/2023. Elle a été remplacée dans cette fonction par Mr Eric GARCIA demeurant 13 rue Victor Hugo - 51500 LUDES, à compter de cette même date pour une durée indéterminée.

Pour avis, la gérance.

NOMINATION COGERANT
Aux termes d'une délibération en date du 1er juin 2023, les associés de la société LAVA TRANSPORT (SARL) au capital de 20 000 €, siège social au 36 Allée des Bouleaux - 51800 STE MENEHOULD, SIREN 893 133 371 RCS (CHALONS EN CHAMPAGNE) a nommé en qualité de cogérant non associé, Monsieur Thomas LAVA, demeurant 36 Allée des Bouleaux - 51800 STE MENEHOULD, pour une durée illimitée et ce, à compter du même jour.

Pour avis, la Gérance.

PRÉFET DE LA MARNE
Liberté Égalité Fraternité

PRÉFET DE LA MARNE
Direction Départementale des Territoires Service Environnement, Eau, Préservation des Ressources

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE relative aux demandes d'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien de Coupetz 1 » sur le territoire de la commune de Coupetz (9 éoliennes et 2 postes de livraison) présentées par la société TotalEnergie Renouvelable France

En application des dispositions du Code de l'environnement, une enquête publique est ouverte du lundi 11 septembre 2023 de 14 heures 30 au vendredi 13 octobre 2023 à 17 heures 30 inclus, par arrêté préfectoral AP n° 2023-EP-131 du 10 juillet 2023 sur la demande présentée par la société « TotalEnergie Renouvelable France » en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien de Coupetz 1 » sur le territoire de la commune de Coupetz (9 éoliennes et 2 postes de livraison).

Aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Coupetz et lors des permanences du commissaire enquêteur, toute personne intéressée pourra consulter l'intégralité du dossier papier comprenant notamment, un avis de l'autorité environnementale accompagné du mémoire en réponse de l'exploitant le cas échéant et une étude d'impact relatifs à cette requête et consigner ses observations et propositions sur le registre déposé en mairie de Coupetz, siège de l'enquête publique, ou les adresser par correspondance à la mairie de Coupetz, à l'attention du commissaire enquêteur, ou par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-participations-public@marne.gouv.fr.

Monsieur Jean Pierre GADON désigné en qualité de commissaire-enquêteur par la décision n° N° E23000505/51 bisde Monsieur le Vice-Président du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, siègera afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés.

Lundi 11 septembre 2023 à la Mairie de Coupetz de 14 heures 30 à 17 heures 30 ; Samedi 23 septembre 2023 à la Mairie de Coupetz de 9 heures à 12 heures ; Mercredi 4 octobre 2023 à la Mairie de Coupetz de 9 heures à 12 heures ; Vendredi 13 octobre 2023 à la Mairie de Coupetz de 14 heures 30 à 17 heures 30.

En cas d'empêchement de Monsieur GADON, Monsieur Rémy COUCHON assurera sa suppléance en qualité de commissaire-enquêteur conformément à la décision précitée.

Le dossier dématérialisé sera consultable en mairie de Coupetz, lors des permanences en cette commune, et également sur le site www.marne.gouv.fr.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires de la Marne - Service environnement ou en mairie de Coupetz et consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne www.marne.gouv.fr pendant un an. Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à cette demande.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus. Des informations peuvent être demandées auprès de Monsieur PELTIER, responsable du dossier, par courriel à «cedric.peltier@totalenergies.com» ou par voie postale, à la société TotalEnergies Renouvelables France, site 74 rue du Lieutenant de Montcabrier - Technoparc de Mazeran - CS 10034 - 34536 Béziers. Pour cette demande d'autorisation, des informations peuvent également être demandées à la Direction départementale des territoires, par courriel à l'adresse « ddt-seep.ice@marne.gouv.fr », ou par voie postale à DDT 51 - Service Environnement - Unité procédures environnementales - 40 boulevard Anatole France - CS 60554 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex

Châlons-en-Champagne le 12 juillet 2023

Pour le Préfet et par délégation, Le Chef de l'Unité procédures environnementales, Vincent FOCER

SIGNE

PRÉFET DE LA MARNE
Liberté Égalité Fraternité

PRÉFET DE LA MARNE
Direction Départementale des Territoires Service Environnement, Eau, Préservation des Ressources

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE relative aux demandes d'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien de Coupetz » sur le territoire de la commune de Coupetz (9 éoliennes et 2 postes de livraison) présentées par la société TotalEnergies Renouvelables France

En application des dispositions du Code de l'environnement, une enquête publique est ouverte du lundi 11 septembre 2023 de 14 heures 30 au vendredi 13 octobre 2023 à 17 heures 30 inclus, par arrêté préfectoral n° 2023-EP-131-IC du 10 juillet 2023 sur la demande présentée par la société « TotalEnergies Renouvelables France », en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien de Coupetz » sur le territoire de la commune de Coupetz (9 éoliennes et 2 postes de livraison).

Aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Coupetz et lors des permanences du commissaire enquêteur, toute personne intéressée pourra consulter l'intégralité du dossier papier comprenant notamment, un avis de l'autorité environnementale accompagné du mémoire en réponse de l'exploitant le cas échéant et une étude d'impact relatifs à cette requête et consigner ses observations et propositions sur le registre déposé en mairie de Coupetz, siège de l'enquête publique, ou les adresser par correspondance à la mairie de Coupetz, à l'attention du commissaire enquêteur, ou par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-participations-public@marne.gouv.fr.

Monsieur Jean Pierre GADON désigné en qualité de commissaire-enquêteur par la décision n° N° E23000505/51 bis de Monsieur le Vice-Président du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, siègera afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés.

Lundi 11 septembre 2023 à la Mairie de Coupetz de 14 heures 30 à 17 heures 30 ; Samedi 23 septembre 2023 à la Mairie de Coupetz de 9 heures à 12 heures ; Mercredi 4 octobre 2023 à la Mairie de Coupetz de 9 heures à 12 heures ; Vendredi 13 octobre 2023 à la Mairie de Coupetz de 14 heures 30 à 17 heures 30.

En cas d'empêchement de Monsieur GADON, Monsieur Rémy COUCHON assurera sa suppléance en qualité de commissaire-enquêteur conformément à la décision précitée. Le dossier dématérialisé sera consultable en mairie de Coupetz, lors des permanences en cette commune, et également sur le site www.marne.gouv.fr.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires de la Marne - Service environnement ou en mairie de Coupetz et consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne www.marne.gouv.fr pendant un an. Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à cette demande.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus. Des informations peuvent être demandées auprès de Monsieur PELTIER, responsable du dossier, par courriel à «cedric.peltier@totalenergies.com» ou par voie postale, à la société TotalEnergies Renouvelables France, site 74 rue du Lieutenant de Montcabrier - Technoparc de Mazeran - CS 10034 - 34536 Béziers. Pour cette demande d'autorisation, des informations peuvent également être demandées à la Direction départementale des territoires, par courriel à l'adresse « ddt-seep.ice@marne.gouv.fr », ou par voie postale à DDT 51 - Service Environnement - Unité procédures environnementales - 40 boulevard Anatole France - CS 60554 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex

Châlons-en-Champagne le 21 juillet 2023

Pour le Préfet et par délégation, Le Chef de l'Unité procédures environnementales, Vincent ROGER

SIGNE

Bulletin d'abonnement
REUSSIR LA MARNE AGRICOLE
JE CHOISIS MA FORMULE
ÉDITION PAPIER (52 N°/AN) + VERSION NUMÉRIQUE
+ 1 REVUE SPÉCIALISÉE
1 an > 240 € au lieu de 344 €
1 an > 185 € au lieu de 235 €
2 ans > 346 € au lieu de 470 €
JE CHOISIS MON MODE DE RÈGLEMENT
par chèque bancaire (à l'ordre de La Marne Agricole / Champagne Editions)
par prélèvement automatique (formulaire à demander au journal)
MES COORDONNÉES
Nom, prénom (ou raison sociale)
Adresse
Code postal
Ville
Tél.
Port.
E-mail (obligatoire pour la version numérique)
Vos productions
Autres formules : Journal seul 1 an 935 € Version numérique seule 1 an 135 €
POUR NOUS CONTACTER : 03 26 04 74 55 - contact@champagne-editions.fr
Bulletin à remplir et à retourner sous enveloppe affranchie, accompagnée du règlement, à : La Marne Agricole - 2 rue Léon Patou - CS 50001 - 51664 REIMS CEDEX
Pour tous renseignements : Tél. 03 24 14 74 85 - Fax : 03 24 14 74 94 - contact@champagne-editions.fr
Tarifs variables jusqu'au 31/10/2023

Vos données personnelles sont collectées et traitées dans le cadre de l'exécution du contrat de parution des annonces légales. Sans fourniture de vos données personnelles ou de celles de votre client Champagne Editions ne pourra pas remplir ses obligations contractuelle.



PROFESSIONNELS
DU DROIT | DU CHIFFRE | NOTAIRES

Saisissez & publiez
vos annonces légales,
en quelques minutes !

Avec



Accédez à notre
plateforme !

- ✓ Accessible 7j/7
- ✓ Simple & intuitive
- ✓ Attestation de parution immédiate
- ✓ Choix multiple du support habilité

Contactez-nous



serviceclientslegales@rosseilconseil.fr



0 970 808 612

LÉGALES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

MARCHÉS PUBLICS

MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX

PROCÉDURES ADAPTÉES DE + 90 000 EUROS

COMMUNE DE CHAMERY

AVIS RECTIFICATIF

Construction d'une halle et réaménagement de la place du Jard pour la commune de Chamery-relance du lot n°1

Nom complet de l'acheteur
COMMUNE DE CHAMERY
Numéro national d'identification
SIRET : 21510105600012

Ville
CHAMERY
Code Postal
51500

Groupement de commande
Non

Intitulé du marché

Construction d'une halle et réaménagement de la place du Jard pour la commune de Chamery-relance du lot n°1

Type de marché

Travaux

Mots clés utilisés pour l'indexation des annonces et pour la recherche

Gros œuvre

Informations rectificatives

La date limite de remise des plis a été modifiée : la nouvelle date est le 25/10/2023 à 16h00.

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES



PRÉFET
DE LA MARNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des Territoires

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien de Coupez » sur le territoire de la commune de Coupez (5 éoliennes et 2 postes de livraison) présentée par la Société TotalEnergies Renouvelables France

Conformément à l'article R.123-9 du Code de l'environnement sur décision du commissaire enquêteur, le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral n° 2023-EP-193-C du 28 septembre 2023, l'enquête publique initialement ouverte du lundi 11 septembre 2023 à 14 heures 30, au vendredi 13 octobre 2023 inclus à 17 heures 30, par arrêté préfectoral n° 2023-EP-131-C sur la demande présentée par la Société TotalEnergies Renouvelables France, située 74 rue du Montcabrier - Technoparc de Mazeran - CS 10034 - 34536 BEZIERS, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien de Coupez » sur le territoire de la commune de Coupez (5 éoliennes et 2 postes de livraison) est prolongée de 7 jours et s'achèvera le vendredi 20 octobre 2023 à 17 heures 30.

Aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Coupez et lors des permanences du commissaire enquêteur, toute personne intéressée pourra consulter l'intégralité du dossier papier comprenant notamment, un avis de l'autorité environnementale accompagné du mémoire en réponse de l'exploitant le cas échéant et une étude d'impact relatifs à cette requête et consigner ses observations et propositions sur le registre déposé en mairie de Coupez (24 grande rue - 51240 COUPEZ), siège de l'enquête publique, ou par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-participations-public@marne.gouv.fr.

Outre les dates de permanence du commissaire enquêteur prévues par arrêté préfectoral n° 2023-EP-131-C en date du 20 juillet 2023, Monsieur Jean-Pierre Gatton, commissaire enquêteur titulaire désigné, tiendra une permanence supplémentaire à la mairie de Coupez, le vendredi 20 octobre 2023 de 14 heures 30 à 17 heures 30, où le public pourra consulter un exemplaire du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet, à feuillets mobiles cotés et parapahés par le commissaire enquêteur.

Cette prolongation d'enquête publique sera portée à la connaissance du public au plus tard à la date initialement prévue pour la fin de l'enquête, soit le vendredi 13 octobre 2023, par voie d'affichage dans les mairies suivantes : Breuvy-sur-Cooles, Bussy-Létrée, Cernon, Cheppes-la-Frairie, Cooles, Coupez, Dormant-Létrée, Faux-Vésignoul, Marly-sur-Marne, Saint-Quentin-sur-Cooles, Songy, Soudé, Soudron, Togny-aux-Boeufs, Vally et Vitry-la-Ville et également sur le site : www.marne.gouv.fr (Accueil > Politiques publiques > Environnement > Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) > Dossiers ICPE - Autorisation > Dossiers ICPE - Autorisation - Domaine « éolien » > Parc éolien de Coupez).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires de la Marne - Service environnement ou en mairie de Coupez et consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne (www.marne.gouv.fr) pendant un an. Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de Monsieur Cédric PELTIER responsable du dossier, par mail à cedric.peltier@totalenergies.com ou par voie postale, à la Société TotalEnergies Renouvelables France, Parc éolien de Coupez, 74 rue du Lieutenant de Montcabrier - Technoparc de Mazeran - CS 10034 34536 BEZIERS. Pour cette demande d'autorisation, des informations peuvent également être demandées à la Direction départementale des territoires, par mail à l'adresse « ddt-participations-public@marne.gouv.fr », ou par voie postale à DDT 51- Service environnement - Unité procédures environnementales - 40 boulevard Anatole France - CS 60554 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

Châlons-en-Champagne, le 29 septembre 2023
Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef de l'Unité
procédures environnementales,
Vincent ROGER



PRÉFET
DE LA MARNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des Territoires

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « de Bronne Sans Soucis » sur le territoire des communes de Coupéville et Vanault-le-Châtel (7 éoliennes et 2 postes de livraison) présentée par la société « SAS PARC EOLIEN BRONNE-SANS-SOUCI »

En application des dispositions du Code de l'environnement, une enquête publique est ouverte du lundi 2 octobre 2023, à 9 heures, au vendredi 3 novembre 2023 inclus à 18 heures, par arrêté préfectoral n° 2023-EP-165-C sur la demande présentée par la Société SAS PARC EOLIEN BRONNE-SANS-SOUCI, filiale du groupe ESCOFLI, dont le siège social se situe au 9 rue de l'Épau - 59230 SARS-ET-ROSIÈRES, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « de Bronne-Sans-Souci » sur le territoire des communes de Vanault-le-Châtel et Coupéville composé de 7 éoliennes et de 2 postes de livraison.

Aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies de Vanault-le-Châtel et de Coupéville et lors des permanences du commissaire enquêteur, toute personne intéressée pourra consulter l'intégralité du dossier papier comprenant notamment, un avis de l'autorité environnementale accompagné du mémoire en réponse de l'exploitant et une étude d'impact relatifs à cette requête et consigner ses observations et propositions sur les registres déposés en mairies de Vanault-le-Châtel (11 Place de la Mairie - 51330 VANAULT-LE-CHÂTEL) et de Coupéville (Place de la Mairie - 51240 COUPEVILLE), ou les adresser par correspondance à la mairie de Vanault-le-Châtel, siège de l'enquête publique, à l'attention du commissaire enquêteur, ou encore, par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-participations-public@marne.gouv.fr. Par la décision n° E23000079/51 du 12 juillet 2023, Monsieur le Vice-président du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne a désigné Monsieur VIGNON Claude, Officier de l'armée de l'air retraité, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et Monsieur BETH Bruno, en qualité de commissaire enquêteur suppléant en cas d'indisponibilité du titulaire, pour siéger aux lieux, jours et heures suivants afin de recueillir les déclarations éventuelles des intéressés, en mairies de Vanault-le-Châtel et Coupéville :

- Lundi 2 octobre 2023 à la mairie de Vanault-le-Châtel de 9h00 à 12h00 ;
- Samedi 14 octobre 2023 à la mairie de Coupéville de 9h00 à 12h00 ;
- Vendredi 20 octobre 2023 à la mairie de Vanault-le-Châtel de 15h00 à 18h00 ;
- Jeudi 26 octobre 2023 à la mairie de Coupéville de 9h00 à 12h00 ;
- Vendredi 3 novembre 2023 à la mairie de Vanault-le-Châtel de 15h00 à 18h00.

Le dossier dématérialisé sera consultable en mairie de Vanault-le-Châtel, lors des permanences en cette commune, et également sur le site www.marne.gouv.fr (Publications > Enquêtes publiques > Enquête publique-installations Classées pour l'Environnement (ICPE)-Autorisation > Domaine Eolien > Parc éolien de Bronne Sans Souci).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires de la Marne - Service environnement ou en mairies de Vanault-le-Châtel et Coupéville et consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne (www.marne.gouv.fr) (Publications > Enquêtes publiques > Enquête publique-installations Classées pour l'Environnement (ICPE)-Autorisation > Domaine Eolien > Parc éolien de Bronne Sans Souci), pendant un an.

Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de Monsieur DUPRE Alexandre, responsable du dossier, par mail à alexandre.dupre@escofli.fr ou par voie postale, à la société SAS PARC EOLIEN BRONNE-SANS-SOUCI située 19 rue de l'Épau - 59230 SARS-ET-ROSIÈRES.

Pour cette demande d'autorisation, des informations peuvent également être demandées à la Direction départementale des territoires de la Marne, par mail à l'adresse

ou par voie postale à DDT 51- Service Environnement - Unité procédures environnementales - 40 boulevard Anatole France - CS 60554 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

Châlons-en-Champagne, le 23 août 2023.
Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef de l'Unité procédures environnementales,
signé : Vincent ROGER

VIE JURIDIQUE DES SOCIÉTÉS

MODIFICATIONS/FUSIONS/ABSORPTIONS

DE REIMS

Continuation de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social

Dénomination : DE REIMS

Forme : SARL

Capital social : 1000 euros.

Siège social : 40 Allée DES CHAMPENOIS, 51100 REIMS.

410054000 RCS de Reims

Aux termes d'une décision en date du 30 juin 2023, les associés ont décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

L'ÉCONOMIE VOUS PASSIONNE ?

Retrouvez notre
SUPPLÉMENT
ÉCONOMIE
pour tout connaître
sur l'actualité
de la région

Rendez-vous chaque MARDI dans vos journaux

L'union L'Ardennais

ANNONCES LEGALES

Selon l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de La Marne Agricole est fixé pour l'année 2022 à : 0,183 € hors taxe du caractère et selon les forfaits. Le tarif des annonces est ensuite calculé suivant les prescriptions et la présentation imposées par ledit Arrêté.

PRÉFET DE LA MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFET DE LA MARNE

Direction Départementale des Territoires
Service Environnement, Eau,
Préservation des Ressources

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DE CONSTRUIRE ET D'EXPLOITER LE « PARC ÉOLIEN DE COUPEZT » SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE COUPEZT (9 ÉOLIENNES ET 2 POSTES DE LIVRAISON) PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ TOTALÉNERGIES RENOUVELABLES FRANCE

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément à l'article R.123.6 du Code de l'environnement sur décision du commissaire enquêteur, le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral n° 2023-EP-193-IC du 23 septembre 2023, l'enquête publique initialement ouverte du lundi 11 septembre 2023 à 14 heures 30, au vendredi 13 octobre 2023 inclus à 17 heures 30, par arrêté préfectoral n° 2023-EP-131-IC sur la demande présentée par la Société TotalEnergies Renouvelables France, située 74 rue du Montcabrier - Technoparc de Montcabrier - CS 10034 - 34536 BEZIERS, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien de Coupetz » sur le territoire de la commune de Coupetz (9 éoliennes et 2 postes de livraison) est prolongée de 7 jours et s'achèvera le vendredi 20 octobre 2023 à 17 heures 30.

Aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Coupetz et lors des permanences du commissaire enquêteur, toute personne intéressée pourra consulter l'intégralité du dossier papier comprenant notamment, un avis de l'autorité environnementale accompagné du mémoire en réponse de l'exploitant le cas échéant et une étude d'impact relatifs à cette requête et consigner ses observations et propositions sur le registre déposé en mairie de Coupetz (24 grande rue - 51240 COUPEZT), siège de l'enquête publique, ou par voie électronique à l'adresse suivante : dtd-participations-public@marne.gouv.fr.

Outre les dates de permanence du commissaire enquêteur prévues par arrêté préfectoral n° 2023-EP-131-IC en date du 20 juillet 2023, Monsieur Jean-Pierre Gadon, commissaire enquêteur titulaire désigné, tiendra une permanence supplémentaire à la mairie de Coupetz, le vendredi 20 octobre 2023 de 14 heures 30 à 17 heures 30, où le public pourra consulter un exemplaire du dossier et consigner ses observations, propositions et contre propositions sur le registre ouvert à cet effet, à feuillets mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur.

Cette prolongation d'enquête publique sera portée à la connaissance du public au plus tard à la date initialement prévue pour la fin de l'enquête, soit le vendredi 13 octobre 2023, par voie d'affichage dans les mairies suivantes : Breuvry-sur-Cooles, Bussy-Lettre, Cernon, Cheppes-la-Prairie, Coles, Coupetz, Dommartin-Lettre, Faux-Vésigneul, Mary-sur-Marne, Saint-Quentin-sur-Cooles, Songy, Soudé, Soudron, Torny-aux-Bois, Vathy et Vitry-la-Ville et également sur le site www.marne.gouv.fr (Accueil) > Politiques publiques > Environnement > Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) > Dossiers ICPE - Autorisation > Dossiers ICPE - Autorisation - Domaine "éolien" > Parc éolien de Coupetz).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires de la Marne - Service Environnement ou en mairie de Coupetz et consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne (www.marne.gouv.fr) pendant un an. Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations peuvent être demandées auprès de Monsieur Cédric PELTIER responsable du dossier, par mail à cedric.peltier@totalenergies.com ou par voie postale, à la Société TotalEnergies Renouvelables France, Parc éolien de Coupetz, 74 rue du Lieutenant de Montcabrier - Technoparc de Mazeran - CS 10034 34536 BEZIERS. Pour cette demande d'autorisation, des informations peuvent également être demandées à la Direction départementale des territoires, par mail à l'adresse « dtd-participations-public@marne.gouv.fr », ou par voie postale à DDT 51 - Service Environnement - Unité procédures environnementales - 40 boulevard Anatole France - CS 50554 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex - Châlons-en-Champagne, le 29 septembre 2023.

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef de l'Unité procédures environnementales,
Signé : Vincent ROGER

KPMG
Avocats

A & Z RECEPTION

Société par actions simplifiée en liquidation au capital de 5 000 €
Siège social : 7A, rue des Crayères
51100 REIMS
Siège de liquidation : 16, rue du Petit Menneville - 02190 MENNEVILLE
RCS REIMS 523 228 088

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Les associés, réunis le 31 août 2023, ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Alain ZAMPOLERI, demeurant à MENNEVILLE (02190), 16, rue du Petit Menneville, de son mandat de Liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite décision. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de REIMS, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés et la Société sera radiée dudit Registre. Mention sera faite au RCS de REIMS. Pour avis.
Le Liquidateur.

EARL COUROT LE PETIT

Société en liquidation
Capital social : 38 203,72 €
Siège social : 1 Grande Rue - 51800 MALMY
RCS CHALONS EN CHAMPAGNE 410 905 145

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une délibération en date du 01/09/2023, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de Monsieur Philippe COLROT, demeurant 1 Grande Rue - 51800 MALMY, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation ont été déposés au greffe du Tribunal de commerce de CHALONS EN CHAMPAGNE.
Pour avis.
Le Liquidateur.

FIBA
EXPERTS COMPTABLES, COMMISSAIRES AUX COMPTES, CONSEILS EN ECONOMIE D'ENTREPRISES

FIBA
3 rue Maurice Koechlin
67500 HAGUENAU
droitdesaffaires@groupe-fiba.fr

HT TRUCKS & PARTFRANCE SAS

Société par actions simplifiée au capital social de 25.000 - euros
Siège social : Chemin du Vaubourdin
ZAC n°1 Paris-Vallée
51320 BUSSY-LETTREE
853 215 416 RCS CHALONS-EN-CHAMPAGNE

NOMINATION DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'Assemblée Générale Ordinaire du 27/06/2023 a nommé la SA IN EXTENSO STRASBOURG NORD, dont le siège social est sis à Rue de Copenhague - Espace Européen de l'Entreprise 67300 SCHILTIGHEIM en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire à compter de l'exercice clos au 31/12/2023 et ce, pour une durée de six exercices.
Mention en sera faite au RCS de Châlons-en-Champagne.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SERMAIZE LES BAINS du 25/09/2023, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société à responsabilité limitée - Dénomination sociale : BOURGOIN - Siège social : 25 Rue Lombard - 51250 SERMAIZE LES BAINS - Objet social : Fabrication, vente magasin et tournées, revente de produits d'épicerie, boulangerie, viennoiserie, pâtisserie, chocolaterie, confiserie, crêmerie, sandwicherie. Durée de la Société : 99 ans, à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS - Capital social : 1 000 euros - Gérance : Mme Andréa BOURGOIN, demeurant 2 Rue de Lorraine - 55800 COUVONGES - Immatriculation de la Société au RCS de CHALONS EN CHAMPAGNE.
Pour avis - La Gérance

INSERTION TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Dénomination : SCI RAMKER
Forme : SCI
Siège social : 4 rue Dusolon 02140 VERVINS
Objet de la société : Gestion Immobilière
Durée de la société : 99 ans soit jusqu'au 31/12/2045
Immatriculation au RCS de SAINT-QUENTIN sous le n° 402774806
Suivant acte reçu par Maître Benjamin LE CUYER le 13 juillet 2023 il a été pris acte à compter de cette date de transfert de siège social de la société du 4 rue Dusolon à VERVINS (02140) au 21 rue Perseval à REIMS (51100).
Radiation au RCS de SAINT-QUENTIN
Immatriculation au RCS de REIMS
Pour avis Le notaire

SCI LES VALCAUX
SOCIÉTÉ CIVILE EN LIQUIDATION
AU CAPITAL DE 10 000 €
SIÈGE : 6 rue Legendre 51100 REIMS
Immatriculée RCS REIMS n° 507 365 037

CLÔTURE

L'Assemblée Générale du 27/09/2023 a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au Liquidateur, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.
Dépôt au RCS de Reims

OFFICE NOTARIAL CLOVIS
Département Droit des Affaires
11 rue Cassin - 51100 REIMS
Tél. +33 (0)3 26 67 71 71
Département Droit des Affaires 51240 Coupetz
www.notaire-clovis-reims.fr

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE SAMI

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE au capital de 5 000 €
Siège social : STRASBOURG (67000)
5 quai Finkmatt
443 738 063 - RCS de STRASBOURG

Aux termes d'une décision collective reçue par Me Chantal THIBAUT Notaire à REIMS (51) le 02/12/2021, il a été décidé :
- de transférer le siège social à GIVRY EN ARGONNE (51) 1 av. de la Gare
- de constater la démission de M. Jean-Louis KROELEY de sa qualité de Gérant à compter du 19/05/2021
- de constater la démission de M. Paul KROELEY de sa qualité de Gérant à compter du 02/12/2021
- de nommer Dominique CAMPANA né à SAINTE-MENHOULD (51) le 22/05/1963 et à GIVRY EN ARGONNE (51) 36 rue du Général Leclerc, Gérant de la société à compter du 02/12/2021
Cession et transmission de parts :
- agrément des associés donné à la majorité des 2/3 sauf si cession au profit d'un associé.
Les articles 5, 8, 11, 15, 17, 21 et 27 des statuts ont été modifiés en conséquence.
La Société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de CHALONS EN CHAMPAGNE
Pour avis

BOBINAGE INDUSTRIE SERVICES

Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros
Siège social : 1 Avenue de l'Europe
51300 VITRY LE FRANCOIS
480 873 223 RCS CHALONS EN CHAMPAGNE

Aux termes des procès-verbaux en date du 19/09/2023 :
- le capital social a été réduit d'une somme de 10 000 euros, pour être ramené de 20 000 euros à 10 000 euros par rachat et annulation de 100 parts sociales. La modification des statuts appelée à la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes : ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL : Ancienne mention : "Le capital social est fixé à vingt mille euros (20 000 euros)". Nouvelle mention : "Le capital social est fixé à dix mille euros (10 000 euros)". Le capital social a été augmenté de 390000 euros par incorporation de réserves, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Capital social : 10 000 euros - Nouvelle mention : Capital social : 400 000 euros - Pour avis - La Gérance

Publiez votre annonce légale à tout moment !

Journal des légales.com
Plateforme de publication d'annonces juridiques et légales dédiées aux professionnels et aux entrepreneurs

ENTREPRENEURS ET PARTICULIERS
Laissez-vous guider par nos modèles disponibles, saisissez votre annonce légale et payez en ligne.
Attestation et règlement immédiats 24h/24 et 7j/7

UNE QUESTION ?
Contactez-nous au
03 26 04 74 55
legales@journaldeslegales.com
Du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 14h à 17h

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 septembre 2023, il a été constituée une société par action simplifiée dont les caractéristiques sont :
Dénomination sociale : VR MODEL SPORT
Forme : Société par action simplifiée unipersonnelle
Capital social : cent euros (100 €) divisé en 100 actions de 1€ chacune entièrement souscrites et libérées par apport en numéraire.
Siège : 3 rue de Reims 51600 SAINT HILAIRE LE GRAND
Objet : La vente de modèles réduits, de pièces détachées, d'accessoires et plus généralement de tout ce qui tourne autour de cet univers ainsi que l'organisation d'événements, et toutes autres opérations en lien, de quelque nature qu'elle soit, se rattachant à l'objet sus indiqué dans le but direct ou indirect de favoriser le but de la société, son extension ou son développement.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés
Président : Mr VALTER ROMAIN demeurant 3 rue de REIMS 51600 SAINT HILAIRE LE GRAND
La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Châlons en champagne
Pour avis et mention
Mr VALTER ROMAIN, fondateur

Vos données personnelles sont collectées et traitées dans le cadre de l'exécution du contrat de parution des annonces légales. Sans fourniture de vos données personnelles ou de celles de votre client Champagne Editions ne pourra pas remplir ses obligations contractuelle.



L'union

20 000
annonces légales
publiées dans nos supports
en 2022.

Et si c'était la vôtre ?

Pour toutes questions
concernant
la publication
de vos annonces
légales
et la prise en charge
de vos formalités.

Contactez-nous

serviceclientslegales@rosseilconseil.fr

0 970 808 612

LÉGALES

Tarification conforme à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales.

MARCHÉS PUBLICS

MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX

PROCÉDURES ADAPTÉES DE + 90 000 EUROS

ANNONCES ADMINISTRATIVES

ENQUÊTES PUBLIQUES

Direction Départementale des Territoires

AVIS RECTIFICATIF
DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la demande d'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien de Coupetz » sur le territoire de la commune de Coupetz (9 éoliennes et 2 postes de livraison) présentée par la Société TotalEnergies Renouvelables France (L'avis publié le 06/10/2023 sur nos pages indiquait par erreur 5 éoliennes au lieu de 9 éoliennes)

Conformément à l'article R.123.5 du Code de l'environnement sur décision du commissaire enquêteur, le public est informé qu'en application de l'arrêté préfectoral n° 2023-EP-183-IC du 28 septembre 2023, l'enquête publique initialement ouverte du lundi 11 septembre 2023 à 14 heures 30, au vendredi 13 octobre 2023 inclus à 17 heures 30, par arrêté préfectoral n° 2023-EP-131-IC sur la demande présentée par la Société TotalEnergies Renouvelables France, située 74 rue du Montcabrier - Technoparc de Mazeran - CS 10034 - 34536 BEZIERS, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien de Coupetz » sur le territoire de la commune de Coupetz (9 éoliennes et 2 postes de livraison) est prolongée de 7 jours et s'achèvera le vendredi 20 octobre 2023 à 17 heures 30. Aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Coupetz et lors des permanences du commissaire enquêteur, toute personne intéressée pourra consulter l'intégralité du dossier papier comprenant notamment, un avis de l'autorité environnementale accompagné du mémoire en réponse de l'exploitant le cas échéant et une étude d'impact relatifs à cette requête et consigner ses observations et propositions sur le registre déposé en mairie de Coupetz (24 grande rue - 51240 COUPETZ), siège de l'enquête publique, ou par voie électronique à l'adresse suivante : ddt-participations-public@mame.gouv.fr.

Outre les dates de permanence du commissaire enquêteur prévues par arrêté préfectoral n° 2023-EP-131-IC en date du 20 juillet 2023, Monsieur Jean-Pierre Chidon, commissaire enquêteur titulaire désigné, tiendra une permanence supplémentaire à la mairie de Coupetz, le vendredi 20 octobre 2023 de 14 heures 30 à 17 heures 30, où le public pourra consulter un exemplaire du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet, à feuillets mobiles cotés et parafichés par le commissaire enquêteur. Cette prolongation d'enquête publique sera portée à la connaissance du public au plus tard à la date initialement prévue pour la fin de l'enquête, soit le vendredi 13 octobre 2023, par voie d'affichage dans les mairies suivantes : Breuvery-sur-Cooie, Bussy-Létrée, Camon, Cheppes-la-Prairie, Coole, Coupetz, Dommarin-Létrée, Faur-Vésigneul, Mary-sur-Mame, Saint-Quentin-sur-Coole, Songy, Soudry, Soudron, Togny-aux-Boeufs, Vathy et Vathy-la-Ville et également sur le site www.mame.gouv.fr (Accueil > Politiques publiques > Environnement > Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) > Dossiers ICPE - Autorisation > Dossiers ICPE - Autorisation - Domaine « éolien » > Parc éolien de Coupetz).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Direction départementale des territoires de la Marne - Service environnement ou en mairie de Coupetz et consultables sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne (www.mame.gouv.fr) pendant un an. Le Préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision relative à cette demande. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation environnementale assortie du respect de prescriptions ou un refus. Des informations peuvent être demandées auprès de Monsieur Cédric PELTIER responsable du dossier, par mail à cedric.peltier@totalenergies.com ou par voie postale, à la Société TotalEnergies Renouvelables France, Parc éolien de Coupetz, 74 rue du Lieutenant de Montcabrier - Technoparc de Mazeran - CS 10034 34536 BEZIERS. Pour cette demande d'autorisation, des informations peuvent également être demandées à la Direction départementale des territoires, par mail à l'adresse : ddt-participations-public@mame.gouv.fr, ou par voie postale à DDT 51 - Service environnement - Unité procédures environnementales - 40 boulevard Anatole France - CS 60554 - 51037 Châlons-en-Champagne Cedex.

Châlons-en-Champagne, le 29 septembre 2023
Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef de l'Unité
procédures environnementales,
Signé : Vincent ROGER

Plurial Novilia

Groupe ActionLogement
Avis d'appel public à concurrence

Pouvoir Adjudicateur : PLURIAL NOVILIA, SA d'HLM au capital de 66.855.456 euros, inscrite au RCS sous le numéro 335 480 679, dont le siège social est situé 2, place Paul Janel - 51100 Reims

Objet : Construction de 9 maisons - extension de la résidence seniors - 19 rue du Canada à Sillery (51) / Réf. Marché : CN-120923

Procédure : Procédure Adaptée ouverte soumise au Code de la Commande Publique

Le marché est composé de 11 lots :

LOT 01 - TERRASSEMENT / GROS ŒUVRE / BA

LOT 02 - RAVALEMENT ET BRIQUES DE PAREMENT / BARDAGE BOIS

LOT 03 - CHARPENTE BOIS

LOT 04 - COUVERTURE TUILES ET ZINGUERIE

LOT 05 - MENUISERIES EXTERIEURES PVC / PORTES DE GARAGE / SERRURERIE

LOT 06 - DOUBLAGES / ISOLATION / CLOISONS / MENUISERIES INTERIEURES / PLATRERIE

LOT 07 - ELECTRICITE / courants faibles

LOT 08 - PLOMBERIE / CHAUFFAGE / VMC / ISOLATION AU SOL

LOT 09 - PEINTURES / revêtements de SOLS SOUPLES

LOT 10 - CARRELAGE / FAIENCE

LOT 11 - TERRASSEMENT / VRD / AMENAGEMENTS EXTérieurs / ESPACES VERTS

Délai d'exécution : 13 mois (dont 1 mois de préparation de chantier)

Le dossier de consultation pourra être obtenu à partir du mardi 3 octobre 2023 dès 16 heures, en téléchargement gratuit via les sites https://www.plurial-novilia.fr ou https://www.proxilegales.fr

Il est recommandé aux candidats de s'identifier lors du téléchargement du DCE

Date limite de réception des candidatures et des offres : le vendredi 10 novembre 2023 avant 12h00, par voie électronique via le site https://www.proxilegales.fr (Voir R.C.E).

Renseignements techniques :

Service Construction : M. Pierre DUVERNOY - 06.32.03.97.12 / pierre.duvernoy@plurial.fr

Renseignements administratifs : Service Achats-Marchés : M. Decarme 03.26.08.34.17 / Mme Dghis 03.26.53.39.47 / Mme Merlan 03.26.05.92.33 / Mme Bernard-Barthe 03.26.04.98.30

Date d'envoi du présent avis à la publication : le jeudi 28 septembre 2023 aux JAL L'UNION (Marne et Ardennes)

Plurial Novilia

Groupe ActionLogement
AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

Pouvoir Adjudicateur : PLURIAL NOVILIA, SA d'HLM au capital de 66.855.456 euros, inscrite au RCS sous le numéro 335 480 679, dont le siège social est situé 2, place Paul Janel - 51100 Reims

Objet : Travaux de résidentialisation de 260 logements - Place Paul Claudel à Reims (51) / Réf. Marché : MA-571023

Procédure : Procédure Adaptée ouverte soumise au Code de la Commande Publique

Le marché est composé d'un lot unique : VRD - ESPACES VERTS

Délai d'exécution : 6 mois (dont 1 mois de préparation de chantier)

Le dossier de consultation pourra être obtenu à partir du mardi 10 octobre 2023 dès 16 heures, en téléchargement gratuit via les sites https://www.plurial-novilia.fr ou https://www.proxilegales.fr

Il est recommandé aux candidats de s'identifier lors du téléchargement du DCE

Les visites de site sont obligatoires (Voir R.C.E)

Date limite de réception des candidatures et des offres : le vendredi 17 novembre 2023 avant 12h00, par voie électronique via le site https://www.proxilegales.fr (Voir R.C.E).

Renseignements techniques : Direction du Patrimoine - Pôle Réhabilitation : M. Guillaume GOGLIN 06.16.56.13.88 - guillaume.goglin@plurial.fr

Renseignements administratifs : Service Achats-Marchés : Mme Dghis 03.26.53.39.47 / Mme Merlan 03.26.05.92.33 / Mme Bernard-Barthe 03.26.04.98.30 / M. Decarme 03.26.08.34.17

Date d'envoi du présent avis à la publication : le jeudi 5 octobre 2023 aux JAL L'UNION (Marne, Ardennes et Aisne).

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché

Commune de Saint-Marcel

4 rue de la Renardière 08460 Saint-Marcel

Tél : 03 24 54 78 39

Courriel : mairie-saint-marcel@orange.fr

Horaires d'ouverture

Le Lundi : de 14h00 à 19h00

Le Jeudi : de 14h00 à 17h00

Objet du marché

Travaux d'eau potable à Saint-Marcel Raccordement sur une nouvelle ressource en eau et construction d'un réservoir d'eau potable

Procédure

Procédure adaptée (Article L2123-1 du code de la commande publique)

Renseignements et justifications demandées

Selon règlement de consultation

Critères d'attribution

Selon règlement de consultation

Demande/Retrait des dossiers

Dématérialisation

Le DCE est téléchargeable sur : https://xmarches.fr Réponse électronique - signature électronique non imposée

Matrises d'ouvrage

Commune de Saint-Marcel 4 rue de la Renardière - 08460 Saint-Marcel

Assistance à Matrice d'ouvrage (renseignements techniques)

Bureau d'Etudes DUMAY, Amélie GIRARD, Tél. : 03 24 27 87 87, Fax : 03 24 29 15 22, courriel : a.girard@dumay.fr

Réception des offres

Date limite de réception des offres le 30/10/2023 à 12h00

Date d'envoi de l'avis à la publication

Le 02/10/2023

L'ÉCONOMIE VOUS PASSIONNE ?

Retrouvez notre SUPPLÉMENT ÉCONOMIE pour tout connaître sur l'actualité de la région

Rendez-vous chaque MARDI dans vos journaux

L'union.CO Ardennes.CO

VOUS ACCOMPAGNE DANS LA PUBLICATION DE VOS ANNONCES LÉGALES

✓ Les annonces légales vos formalités de publication

✓ Des tarifs adaptés aux budgets et besoins

✓ Service client dédié et réactif

PROXI

serviceclientslegales@rosseilconseil.fr

0 970 808 612

ANNONCES LEGALES

Selon l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de La Marne Agricole est fixé pour l'année 2022 à : 0,183 € hors taxe du caractère et selon les forfaits. Le tarif des annonces est ensuite calculé suivant les prescriptions et la présentation imposées par ledit Arrêté.

GRAND REIMS COMMUNAUTÉ URBAINE

AVIS AU PUBLIC Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de MUIZON avec une déclaration de projet

Par arrêté n° CUGR-DUPAACV-2023-007 en date du 8 septembre 2023, la communauté urbaine de Grand Reims a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de Muizon avec une déclaration de projet.

L'enquête publique se déroulera pour une durée de 15 jours
DU LUNDI 9 OCTOBRE 2023 À 09H00
AU LUNDI 23 OCTOBRE 2023 À 16H00

Le projet de mise en compatibilité du PLU de Muizon avec une déclaration de projet a pour objet de déclasser une partie d'un espace boisé classé, d'une superficie de 2 556 m² permettant la création d'un giratoire dans le cadre des aménagements de sécurisation de la Route Nationale 31.

Madame Valérie COULMIER a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur titulaire par Monsieur le Président du Tribunal Administratif et Madame Danièle DENYS a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur suppléante. Les pièces du dossier, l'avis de l'autorité environnementale, les observations des personnes publiques associées et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Muizon pendant la durée de l'enquête du 9 octobre 2023 au 23 octobre 2023, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie le lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et le mardi et jeudi de 14h00 à 16h00.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier et sur un poste informatique à la Mairie de Muizon, 1, rue de la Mairie - 51140 Muizon, et/ou sur le site : www.grandreims.fr, il pourra y consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à Madame Valérie COULMIER, commissaire enquêteur, communauté urbaine de Grand Reims, Pôle territorial de Champagne Vesle - CS 80036 - 51722 REIMS CEDEX. Les observations, propositions et contre-propositions, pourront également être déposées sur le formulaire en ligne disponible sur le site www.grandreims.fr.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la communauté urbaine de Grand Reims et sur le site www.grandreims.fr. Le commissaire enquêteur sera présent en mairie de Muizon pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Le lundi 9 octobre 2023 de 14h00 à 16h00
- Le lundi 23 octobre 2023 de 17h00 à 19h00

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la communauté urbaine de Grand Reims, à la mairie de Muizon, sur le site internet de la communauté urbaine de Grand Reims et à la Sous-préfecture et ce, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Au terme de l'enquête publique, le projet de mise en compatibilité du PLU avec une déclaration de projet éventuellement complété pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier et des observations du public, sera approuvé par délibération de la communauté urbaine de Grand Reims après avis de la commune.

L'autorité compétente en charge du PLU auprès de qui des informations peuvent être demandées est la communauté urbaine de Grand Reims.

La Présidente de la communauté urbaine de Grand Reims

PRÉFET DE LA MARNE

DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL Pôle de l'appui territorial

COMMUNE DE GIGNY-BUSSY SUPPRESSION DU PASSAGE À NIVEAU N°26
POUR PIÉTONS SUR LA LIGNE DE VALLENTIGNY À VITRY-LE-FRANÇOIS
ENQUÊTE PREAMBLAIRE.

AVIS D'ENQUÊTE

LE PRÉFET DE LA MARNE COMMUNIQUE : Le public est informé qu'en application du code des relations entre le public et l'administration et en exécution de l'arrêté préfectoral du 12 septembre 2023, une enquête publique préalable à la suppression du passage à niveau n°26 sur le territoire de la commune de Gigny-Bussy est ouverte du lundi 9 octobre 2023 au vendredi 27 octobre 2023 à la mairie de Gigny-Bussy (siège de l'enquête). Ce dossier est présenté par SNGF Réseau.

En conséquence, un dossier d'enquête sera déposé à la mairie de Gigny-Bussy pendant 19 jours entiers et consécutifs, du lundi 9 octobre 2023 à partir de 14 heures, au vendredi 27 octobre 2023 inclus jusqu'à 16 heures, afin que les habitants et intéressés puissent en prendre connaissance, sur demande préalable à l'accueil de la mairie aux jours et horaires habituels d'ouverture au public et consigner sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, leurs observations ou les transmettre par voie électronique à l'adresse suivante : pre-bd-politiques-publiques@marne.gouv.fr en précisant l'intitulé de l'enquête dans l'objet du courriel. La préfecture transmettra ces observations au commissaire-enquêteur, ainsi qu'à la mairie de Gigny-Bussy afin qu'elles soient insérées au registre d'enquête. La préfecture se chargera de la mise en ligne de ces observations sur le site internet des services de l'Etat dans la Marne : <http://www.marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Enquete-publique-declaration-d-utilite-publique> ou le dossier sera également disponible.

Les intéressés pourront également faire parvenir leurs observations par courrier adressé pendant la durée de l'enquête à M. le commissaire-enquêteur, domicilié au siège de l'enquête, mairie de Gigny-Bussy - 27 bis rue Marcel Bally - 51290 Gigny-Bussy.

M. Gérard Chevalier, chargé d'opérations à l'Agence de l'eau Seine-Normandie en retraite, est désigné commissaire-enquêteur. Il siégera en mairie de Gigny-Bussy les :

- lundi 9 octobre 2023 de 14h00 à 16h00 (ouverture de l'enquête)
- samedi 21 octobre 2023 de 10h00 à 12h00
- et vendredi 27 octobre 2023 de 14h00 à 16h00 (clôture de l'enquête) pour y recevoir les déclarations des intéressés.

A l'issue de l'enquête, le commissaire-enquêteur exprimera ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables ou non à l'adoption du projet et dressera un procès-verbal de l'opération dans un délai d'un mois à compter de l'expiration de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur pourra être consultée sur demande adressée par voie postale à la mairie de Gigny-Bussy et à la préfecture de la Marne, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Il sera également mis en ligne sur le site internet susvisé.

Au terme de cette enquête, le préfet de la Marne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la suppression du passage à niveau.

Pour le préfet, et par délégation,

Le directeur,
Nicolas KIEFFER

GRAND REIMS COMMUNAUTÉ URBAINE

AVIS AU PUBLIC Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de GUEUX

Par arrêté n° CUGR-DUPAACV-2023-008 en date du 13 septembre 2023, la communauté urbaine de Grand Reims a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan local d'urbanisme de Gueux.

L'enquête publique se déroulera pour une durée de 15 jours
DU LUNDI 9 OCTOBRE 2023 À 09H00
AU LUNDI 23 OCTOBRE 2023 À 18H00

Le projet de modification a pour objectifs de majorer les possibilités de constructions en zone UB pour les constructions autres que de l'habitat, de corriger des erreurs matérielles relevées dans le règlement écrit et modifications de dispositions réglementaires, de prendre en compte les observations formulées par le contrôle de légalité dans son courrier du 05 mars 2020 sur le PLU approuvé, de classer une parcelle, actuellement en zone UX, en zone LUX afin de permettre le développement d'une entreprise existante sur le territoire et de permettre des dérogations aux règles de constructions pour tous les équipements collectifs et de services publics.

Monsieur Benoît WATIER, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire par Monsieur le Président du Tribunal Administratif et Monsieur Jean-Pierre GRANJON, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant. Les pièces du dossier, l'avis de l'autorité environnementale, les observations des personnes publiques associées et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Gueux pendant la durée de l'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : du 9 octobre 2023 au 23 octobre 2023 aux jours et heures habituels d'ouverture, les lundi et vendredi de 14h à 18h, les mardi et jeudi de 9h à 12h et le mercredi de 15h à 19h. Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier et sur un poste informatique à la Mairie de Gueux, 4, rue de l'Eglise - 51360 Gueux, et/ou sur le site : www.grandreims.fr. Il pourra y consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à Monsieur Benoît WATIER, commissaire enquêteur, communauté urbaine de Grand Reims, Pôle territorial de Champagne Vesle - CS 80036 - 51722 REIMS CEDEX. Les observations, propositions et contre-propositions, pourront également être déposées sur le formulaire en ligne disponible sur le site www.grandreims.fr.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la communauté urbaine de Grand Reims et sur le site www.grandreims.fr.

Le commissaire enquêteur sera présent en mairie de Gueux pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Le 9 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Le 14 octobre 2023 de 09h00 à 12h00
- Le 23 octobre 2023 de 15h00 à 18h00

A l'issue de l'enquête publique, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la communauté urbaine de Grand Reims, à la mairie de Gueux, sur le site internet de la communauté urbaine de Grand Reims et à la Sous-préfecture et ce, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Au terme de l'enquête publique, le projet de modification éventuellement complété pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier et des observations du public, sera approuvé par délibération de la communauté urbaine de Grand Reims après avis de la commune.

L'autorité compétente en charge du PLU auprès de qui des informations peuvent être demandées est la communauté urbaine de Grand Reims.

La Présidente de la communauté urbaine de Grand Reims

EARL LAPORTE

Société civile au capital de 121 500 €
18 rue Paul Bouton - 51140 COURCELLES
SAPICOURT
404 670 929 RCS REIMS

OUVERTURE

Par AGE du 30/09/23, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa liquidation amiable. A été nommé en qualité de liquidateur Frédéric LAGARDE, demeurant 18 rue Paul Bouton - 51140 COURCELLES SAPICOURT ou reste fixé le siège de la liquidation. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe de REIMS.

TSA TRAVAUX SPECIAUX AUTONOMES

Société à responsabilité limitée
Au capital de 90 000 euros
Siège social : 14 Allée Charles LEBOURCQ
51370 LES MESNEUX
RCS REIMS B 322 845 038

Aux termes d'une AGE en date du 19/09/2023 les associés ont décidé de nommer Mr CARLOS SANCHEZ TAVARES Luis Demeurant au 14 Allée Charles LEBOURCQ - 51370 LES MESNEUX gérant en remplacement de Mr ALVES GONCALVES José Manuel gérant démissionnaire à compter du 19/09/2023.

L'ART DU PARTAGE

SARL en liquidation
au capital de 5 000 euros
Siège social et de liquidation :
3 Route de Scrupit 51340 ST VRAIN
838 589 127 RCS CHALONS EN
CHAMPAGNE

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de décisions du 08/08/2023, les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Jérémie CHAPPAT, demeurant 3 Route de Scrupit - 51340 ST VRAIN, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier autorité de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite décision. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du TC de CHALONS EN CHAMPAGNE, en annexe au RCS et la société sera radiée dit greffe.

Pour avis
Le Liquidateur

SCI "SAINT GENGOULF"

Capital social : 1 500 €
Siège social : 28 Rue du Chauffry
51320 SOMMESOUS
RCS CHALONS EN CHAMPAGNE
450 011 622

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 28 août 2023, les associés ont décidé des points suivants, à compter du 28 août 2023 :

- Nomination de Monsieur Christophe JACQUIN, demeurant 19 Rue Saint Gengoulf - 51320 HAUSSIMONT et de Madame Line LAURENT née JACQUIN, demeurant 37 Rue du Chauffry - 51320 SOMMESOUS, en qualité de cocrégents.

Pour avis,
La Gérance.

FDSEA 51 CONSEIL
2 RUE LEON PATOUX - CS 50001
51664 REIMS CEDEX

SARL AUX 3 PETITS CHATS

Société à responsabilité limitée au capital
social de 8 000 €
Siège Social : 1 bis rue de la Juiverie -
51300 FRYEN PERTHOIS
883 652 723 R.C.S. CHALONS EN
CHAMPAGNE

CHANGEMENT DE DENOMINATION

Aux termes d'une décision collective en date du 10/10/2023, les associés ont décidé de modifier la dénomination sociale de la société au 10/10/2023.
Ancienne dénomination sociale : SARL AUX TROIS PETITS CHATS
Nouvelle dénomination sociale : SARL DUGOIS ET FILLES
L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de CHALONS EN CHAMPAGNE.



PRÉFET DE LA MARNE

PRÉFET DE LA MARNE
Direction Départementale des Territoires
Service Environnement, Eau
Préservation des Ressources

RECTIFICATIF ANNONCE LEGALE PARUE LE 6 OCTOBRE N° 3605

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE relative à la demande d'autorisation environnementale de construire et d'exploiter un parc éolien dit « Parc éolien de Coupez » sur le territoire de la commune de Coupez :

Il fallait lire 9 éolennes au lieu de 5 présentée par la société TOTAL ENERGIES RENOUVELABLES FRANCE

ADJAN FORMATION

SARL au capital de 1 056 €
Siège social : 74 Rue Docteur Lemoine
51100 REIMS
892 070 145 RCS REIMS

Les associés, par décisions unanimes du 29/09/23 ont, à compter du même jour :
- Modifié la dénomination sociale pour adopter : EFFOR SPORT & BUSINESS. DENOMINATION - Ancienne mention : ADJAN FORMATION, Nouvelle mention : EFFORSPORT & BUSINESS. Nommé Julian SCOTTO DANIELO, 61 Rue - Galland 69007 LYON, en qualité de gérant. GERANCE - Ancienne mention : Adrien JANNEL. Nouvelle mention : Adrien JANNEL et Julian SCOTTO DANIELO

EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABLE LIMITEE NOIZET

Société civile au capital social de 113 250 €
Siège social : Chez Monsieur Frédéric NOIZET - 51600 AUBERIVE
320 509 813 R.C.S. REIMS

AVIS MODIFICATIF

Aux termes d'une AGE en date du 15/03/2023, les associés ont décidé de réduire le capital social de la société pour le porter de 113 250 € à 42 000 €
Pour avis
La Gérance

Publiez votre annonce légale à tout moment !

Journaldeslegales.com

Plateforme de publication d'annonces juridiques et légales dédiées aux professionnels et aux entrepreneurs

ENTREPRENEURS ET PARTICULIERS

Laissez-vous guider par nos modèles disponibles, saisissez votre annonce légale et payez en ligne.

Attestation et règlement immédiats 24h/24 et 7j/7

UNE QUESTION ?

Contactez-nous au
03 26 04 74 55
legales@journaldeslegales.com
Du lundi au vendredi
de 8h à 12h et de 14h à 17h

CONSEIL MUNICIPAL
09 juin 2023 à 20 h 30

Absents excusés : Yvéric BRODIER

Secrétaire de séance : Audrey SCHULLER

La liste des délibérations est affichée au tableau d'affichage.

Les délibérations sont consultables toute l'année en mairie.

Délibération « annule et remplace » du vote des taux de fiscalité 2023 (Délibération 07/2023 BIS)

Pour 2023, les communes doivent voter un taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Or la délibération n° 07.2023 relative au vote des taux d'imposition ne fait pas apparaître de vote pour la taxe précitée.

Il est nécessaire de voter tous les taux de fiscalité (TFPB, TFPNB, THS et CFE). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adopter les taux suivants :

- Taxe foncière (bâti) : 20.75 %
- Taxe foncière (non bâti) : 6.61 %
- Taxe d'habitation : 13.92 %
- CFE : 16.04 %

Vote du délégué et des suppléants aux élections sénatoriales 2023 (Délibération 09/2023)

Le conseil municipal doit désigner un délégué et 3 suppléants représentant les « grands électeurs » lors des élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2023. Monsieur Victor OURY est élu délégué à la majorité absolue au 1er tour. Messieurs ROLLET Francis et POUYE Anthony, Madame SCHULLER Audrey sont élus suppléants à la majorité absolue au 1er tour.

Effacement du réseau Grande rue (Délibération 10/2023)

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'effacement des réseaux électriques et de télécommunication dans la Grande rue de notre commune, établi par le SIEM; ces travaux seraient réalisés avant l'aménagement de la voirie. Le conseil municipal approuve la solution technique proposée et est favorable à la réalisation du projet d'effacement des réseaux Grande rue, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM.

Zones favorables au développement de l'éolien

A la demande du préfet de la Marne, les communes sont appelées à réfléchir concernant les zones favorables au développement de l'éolien sur leur territoire. Le conseil municipal décide de ne plus implanter de projets éoliens outre les 2 projets en cours.

Projet éolien Coupetz/Bussy-lettrée

L'enquête publique se déroulera du 11 septembre au 13 octobre 2023.

Les permanences se tiendront à la salle communale de Coupetz le :

Lundi 11 septembre 2023 de 14h30 à 17h30

Samedi 23 septembre 2023 de 9h à 12h

Mercredi 4 octobre 2023 de 9h à 12h

Vendredi 13 octobre 2023 de 14h30 à 17h30

Poubelles de l'église

Un conseiller fait remarquer qu'il a dû, encore une fois, nettoyer le cimetière et faire le tri des poubelles. Il y a retrouvé des morceaux de plâtre, et de la tonte de pelouse. Le conseil municipal décide de faire un ultime rappel des bonnes pratiques de tri et de respect avant la suppression pure et simple des poubelles mises à disposition dans le cimetière communal.

Association bien-vivre à Coupetz

La commune est en cours de création d'une association afin de bénéficier de subventions dans le but de capter des dotations pour financer des projets communaux. Une première convention est en cours de finalisation avec le parc Eol Team dont une éolienne est implantée sur la commune de Coupetz.

Informations diverses

- Buses

Un vététiste a été attaqué il y a 2 semaines par un couple de buses sur le chemin entre Coupetz et Cernon. Entre mai et juin, c'est la période de nidification. Les parents veillent et défendent leurs petits. Si vous êtes victimes d'une telle « attaque » : protégez-vous la tête (à l'aide d'une branche ou d'une casquette par exemple), et rebroussez chemin sans courir. L'attaque cessera lorsque vous aurez quitté leur territoire.

- Chiens en vadrouille

Il est rappelé aux propriétaires de chiens que ceux-ci ne doivent pas se promener librement sur la voie publique afin d'éviter les accidents.

- Fermeture de la mairie

Le secrétariat de mairie sera fermé pour congés d'été :

Lundi 10 Juillet, Lundi 14 Août, Lundi 21 Août.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 23h10.

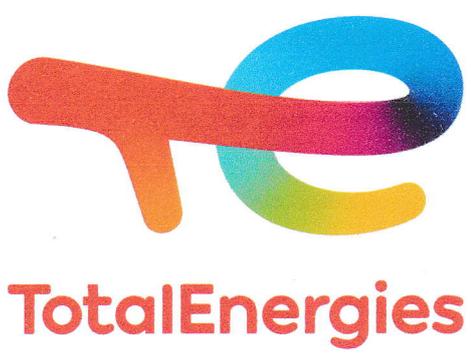
Prochaine réunion du conseil municipal le...



A9

Lettre d'information
Projet éolien

Commune de Coupetz (51)



Présentation du projet

Initié en 2017 en concertation avec les élus de la commune, TotalEnergies poursuit le développement du parc éolien de Coupetz qui sera prochainement soumis à enquête publique.

Une zone de projets favorable

- > Une zone inscrite dans le Schéma Régional Éolien
- > Un secteur balayé par des vents propices à l'éolien
- > Compatibilité avec les contraintes techniques : aéronautique, lignes électriques, oléoduc...

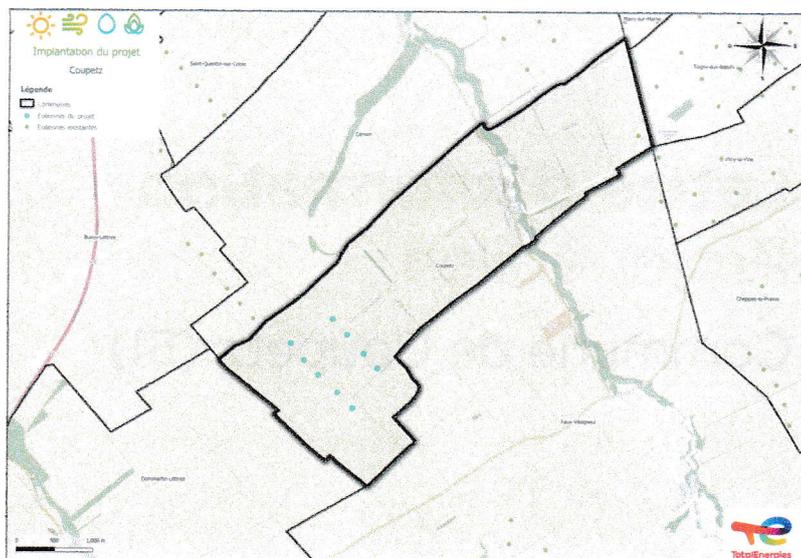
Respect des réglementations et recommandations

- > Préservation des enjeux patrimoniaux et paysagers
- > Protection des sensibilités écologiques de la zone : mise en place d'un dispositif de bridage des éoliennes
- > Les éoliennes sont implantées à plus de 2500 mètres des habitations

Des retombées économiques

- > Des retombées fiscales annuelles pendant toute la durée d'exploitation du parc éolien pour la commune, la communauté de communes, le département et la région

Implantation du projet



Chiffres clés prévisionnels

 **9 éoliennes**

 **18,5 MW**
puissance totale installée

 **entre 86,5 et 110 m**
hauteur des éoliennes en bout de pale

 **5650 foyers**
équivalent de la consommation domestique (hors chauffage)

 **16 200 tonnes/an**
de rejet de CO₂ évité par rapport au mix électrique français

Historique du projet

- **2017**
 - > Présentation du projet à la commune et aux services de l'État
 - > Première réunion publique d'information
- **2018**
 - > Études écologiques, paysagères, acoustiques
 - > Délibération favorable du conseil municipale
- **2019**
 - > Echange avec le pôle EnR, DREAL
 - > 2^{ème} réunion publique d'information
 - > Dépôt du dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE)
- **2020**
 - > Installation mât de mesure
- **2022**
 - > Avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe)
- **2023**
 - > Concertation
 - > Enquête publique
- **2024**
 - > Autorisation du projet
- **2025**
 - > Construction
- **2026**
 - > Mise en service

L'enquête publique

À la suite de l'avis de recevabilité du projet par les services instructeurs en mars 2023, l'enquête publique du projet éolien de Coupetz se déroulera du 11 septembre au 13 octobre 2023. Cette phase essentielle permet à la population de consulter toutes les pièces du dossier, de poser des questions et de donner son avis sur le projet avant la fin de son instruction.

Comment se déroule une enquête publique ?

Un commissaire-enquêteur indépendant est désigné par le tribunal administratif pour mener l'enquête publique, s'assurer de sa bonne organisation et veiller à la bonne information du public. Pendant l'enquête, les citoyens peuvent prendre connaissance du dossier, des travaux envisagés et formuler des observations.

Au terme de l'enquête publique, le commissaire-enquêteur émet un avis favorable, favorable avec réserve, ou défavorable, à la vue de l'ensemble des avis reçus.

Qui participe à l'enquête publique ?

L'enquête publique est ouverte à tous les Français. L'information se fait dans un rayon réglementaire de 6 km autour du site d'implantation.

Comment participer ?

Vous pourrez consulter le dossier du projet en mairie lors des horaires d'ouverture ou pendant les permanences du commissaire enquêteur. Le dossier est également consultable sur le site internet de la préfecture.

Vous pourrez prendre connaissance de l'ensemble des documents comme l'étude d'impact et poser vos questions au commissaire enquêteur.

Vous pourrez exprimer vos remarques directement dans le registre d'enquête mis à disposition à la mairie. Vous pourrez aussi envoyer votre contribution par courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de Coupetz ou par courrier électronique à l'adresse : ddt-participations-public@marne.gouv.fr

Que se passera-t-il après ?

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultatifs et ont pour seule fonction d'éclairer la prise de décision du Préfet dans les mois qui suivront. L'ensemble de ces documents sera rendu public sur le site de la préfecture de la Marne.

PERMANENCES PUBLIQUE

**Lundi 11 septembre
2023 de 14h30 à 17h**

**Samedi 23 septembre
2023 de 9h à 12h**

**Mercredi 4 octobre
2023 de 9h à 12h**

**Vendredi 13 octobre
2023 de 14h30 à 17h30**

Rendez-vous à la
Mairie de Coupetz

Pour plus d'informations

Cédric PELTIER, Chef de projets
03 26 65 75 37
cedric.peltier@totalenergies.com

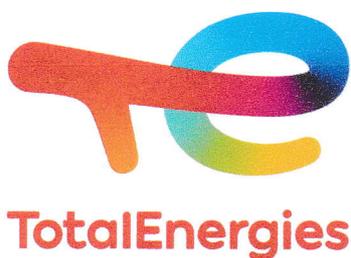
L'ambition de TotalEnergies est la neutralité carbone en 2050

TotalEnergies s'engage à exploiter, dans le monde, 100 GW d'électricité bas carbone en 2030. Nous portons l'ambition de la Compagnie en France pour le développement, la construction et l'exploitation des énergies renouvelables.

La force d'une implantation locale

Les activités renouvelables en France de TotalEnergies disposent d'un ancrage local fort grâce à ses 20 implantations réparties sur le territoire et exploitent plus de 500 centrales d'énergies renouvelables. Notre engagement à être un acteur majeur du développement économique local s'illustre notamment par notre couverture territoriale et la prise en compte des spécificités locales.

Les activités renouvelables en France de TotalEnergies comptent plus de 550 salariés répartis dans ses agences.



Agence de Châlons-en-Champagne

Pôle technologique du Mont Bernard
18 rue Dom Pérignon
51 000 Châlons-en-Champagne
Tél : +33 (0)3 26 65 75 37
contact.renouvelables@totalenergies.com

 TotalEnergies Renewable Solutions

SAS au capital de 8 624 664 €
RCS Béziers 434 836 276

renouvelables.totalenergies.fr

Lettre d'information
Projet éolien de Coupetz

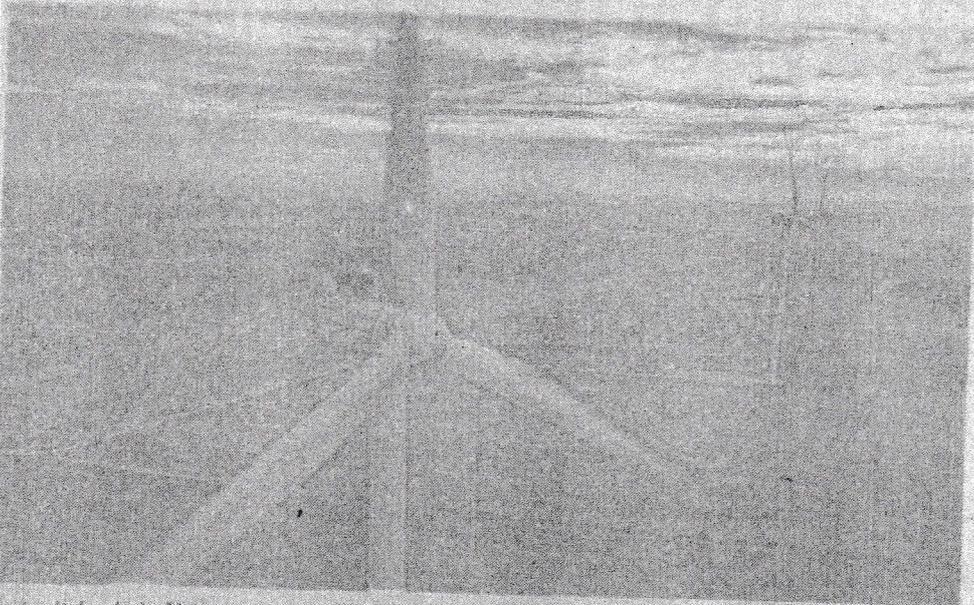
Crédits photos : TotalEnergies Renouvelables France

Septembre 2023

Coupetz

ENVIRONNEMENT

Une enquête publique pour neuf éoliennes



Le territoire de la Moivre compte déjà de nombreuses éoliennes. Archives Aurelien Lardy

COUPETZ

Nouvelle étape administrative pour le projet de parc éolien mené par la société Total Energies renouvelables France sur le territoire de la commune de Coupetz. Cette société souhaite implanter 9 éoliennes sur le site simplement nommé « Parc éolien de Coupetz ». L'enquête publique a commencé avec deux permanences organisées en mairie les 11 et 23 septembre. C'est à nouveau le cas les 4 octobre de 9 heures à midi et le 13 octobre de 14 h 30 à

17 h 30. Les personnes qui souhaitent consulter le dossier et faire remonter leurs observations et propositions en présence d'un commissaire enquêteur peuvent s'y présenter. Le dossier est aussi consultable en ligne sur le site internet marne-gouv.fr en écrivant « parc éolien de Coupetz » dans la barre de recherche.

Ces éoliennes seraient complémentaires de celles de Bussy-Lettrée, Faux-Vésigneul, Cernon, etc. ■

ALEXIS BOUZIN